



ASSOCIATION LOI 1901
UNIVERSITE DU VIN
TERROIR DE CONNAISSANCE

Le Château - F 26790 SUZE LA ROUSSE

Téléphone : (33) 04 75 97 21 34 - Télécopie : (33) 04 75 98 24 20

Site : www.universite-du-vin.com

Mail : contact@universite-du-vin.com

N° déclaration d'existence : 82 26 000 12 26 N° SIRET : 324 249 937 00016

Date : 05 avril 2017

Coût TTC : 224,00 €uros TTC

Coût HT : 186,67 €uros HT

Durée : 7 heures

Coût Heure/Stagiaire : 26,67 €uros HT

Effectif minimum : 8

Effectif maximum : 30

LA COMPTABILITE AGRICOLE APPLIQUEE AUX DOMAINES VITICOLES

Public concerné :

► Les exploitants et chefs d'entreprise, le personnel commercial ou administratif des entreprises du secteur (caves particulières, caves coopératives, négoce, distribution..), le personnel des organisations professionnelles du secteur, les cabinets d'expertise comptable, les personnes en reconversion professionnelle dans la filière.

Pré-requis :

► Aucun

Objectifs du stage :

► Connaître les principes généraux et les spécificités de la comptabilité agricole afin de les mettre en œuvre au sein de l'entreprise vitivinicole dans le respect de la réglementation
Acquérir les connaissances permettant la bonne interprétation de la comptabilité de l'entreprise.

Lieu de l'action

► Université du Vin – Suze la Rousse

Moyens pédagogiques :

► Exposés théoriques - Documents pédagogiques – Diaporama

Moyens d'encadrement

► L'Université du Vin assure le déroulement de l'action de formation et garantit le choix des intervenants quant à leur compétence et spécialité

Modalités d'évaluation à l'issue de la formation :

- Chaque participant est consulté quant aux notions acquises et leur application possible dans le travail
- Une synthèse de l'évaluation des acquisitions est réalisée soit oralement lors d'un échange intervenant / stagiaires soit sous forme de questionnaire écrit individuel en vue de la validation de l'apprentissage.
- Remise aux stagiaires d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation.

A l'issue de la formation :

► Remise au stagiaire d'une attestation de formation.

PROGRAMME

1. Le plan comptable général agricole

2. Le bilan

Actif immobilisé
Autres actifs
Passif
Les capitaux propres

3. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires
Les charges engagées et nécessaires à l'exploitation
Le bénéfice

4. Les obligations comptables

Obligation de tenir une comptabilité
La liasse fiscale
La déclaration de l'ensemble des revenus